



Pour actualiser "l'appel sécheresse" 2019 de la CNERH, il suffit de changer l'année. Le texte reste d'actualité (1).

Nous n'avons même pas consulté en 2020 la carte des départements en situation de crise, ni vérifié si les préfets allaient battre le record des arrêtés "sécheresse". Ce que nous vivions sur le terrain est suffisamment éloquent.

Le ministre de l'agriculture a autorisé le 31 juillet 2020 l'utilisation des jachères. Ont-elles une valeur nutritionnelle ? Que font les éleveurs qui ne disposent pas de jachère ? Ni de réserves d'eau gravitaire ? Eh bien ils payent de l'eau potable à l'agence de l'eau pour abreuver le bétail.

## Sécheresses : faites cesser les infox (2)

Les contre-vérités sont indispensables pour continuer de prétendre que tous les ouvrages hydrauliques sont réhabilités et devraient être détruits.

Tant que les prospectives sur le stockage d'eau excédentaire seront sclérosées par FNE, le problème risque de s'aggraver. Les effets induits sont considérables.

Christiane Lambert Présidente de la FNSEA, invitée de France Inter ce matin, a encore exposé des faits et les enjeux à la journaliste qui avait appris les questions dogmatiques sur les prétendus effets négatifs du stockage d'eau. Et la journaliste de conclure « *merci pour cet échange d'idées* ». Ses "idées" sont celles d'une doctrine, comme si le stockage allait priver l'océan d'eau douce, comme si les restrictions conseillées allaient représenter un volume significatif par rapport aux milliards mètres cubes perdus dans vers mer ! Il est à peu près certain qu'elle n'a écouté aucun argument sur la gestion quantitative de l'eau. Elle continuera à colporter des infox.

Si la situation est inquiétante, elle n'est pas encore suffisamment grave pour supplanter le dogme de FNE dans l'esprit des élus, ni tant que l'eau coulera au robinet des appartements des écologistes.

## Les paradoxes de la doctrine et des restrictions

Ils sont flagrants et nombreux.

- Le préfet signe ! Chaque arrêté de destruction d'ouvrage prive la collectivité de quelques milliers à centaines de milliers de mètres cubes d'eau utile. Jamais une estimation des volumes gaspillés par les préfets depuis 2012 n'a été réalisée.

Deux mois plus tard, il signe un arrêté interdisant aux propriétaires d'ouvrages de modifier la ligne d'eau de leur ouvrage. Mais pour un ouvrage détruit l'année suivante, la ligne d'eau sera définitivement abaissée, sans que les futurs arrêtés préfectoraux ne le concernent. Tant pis si les arrêtés se contrarient les uns les autres si administrativement, tout est conforme au Code de l'environnement.

Ordres, contre-ordres, nature des prétendus besoins, principes à géométrie variable : voilà ce qui guide l'action publique depuis 2010-2012.

- sur les restrictions :

Tout faire pour économiser l'eau potable va dans le bon sens.

Spolier les nappes phréatiques captives au détriment de nos enfants semble une pratique égoïste et irresponsable.

Pour les autres exigences de restrictions, elles stigmatisent les agriculteurs-éleveurs qui ne peuvent pas produire sans eau.

Veut-on des paysans qui produisent en entretenant les paysages et contribuent à notre autosuffisance alimentaire où préférons-nous importer notre viande et productions végétales de l'autre bout de la planète ?

Quand on sait que la consommation globale d'eau en France, industrie comprise, représente un infime pourcentage des précipitations annuelles, cette ritournelle écologiste doit laisser très dubitative les pays où il ne pleut pas.

Nous déplorons un combat politique dépourvu de bon sens plutôt que de réels problèmes techniques de pénurie d'eau.

- sur l'évaporation :

Notons que ce phénomène d'évaporation n'est jamais déploré par celui qui stocke (alors qu'il subit le préjudice), mais par un tiers non concerné. Un comble !

Si l'eau stockée s'évapore un peu, il suffit d'anticiper en stockant un peu plus : il s'agit d'un épiphénomène sans intérêt majeur.

**En stockant, on perd un peu. En ne stockant pas, on perd tout.**

Et si l'eau évaporée avait un intérêt pour le microclimat local ?

- Quand on veut de l'eau, on sait où la trouver : pour les canadiens à Pareloup, pour les centrales nucléaires à St Géraud pour Golfech, à Villerest pour celles sur le Loire etc...

De grands lacs pour satisfaire des besoins importants et le soutien d'étiage, c'est pertinent.

Sur quels fondements techniques les plans d'eau et étangs seraient-ils disqualifiés pour répondre aux besoins locaux comme ils l'ont fait depuis toujours ? L'agence de l'eau ne facture pas l'eau stockée ? Qu'à cela ne tienne : il suffit, dans des terres arables, de creuser des bassines subventionnées sur fonds publics, d'y poser des bâches (c'est le degré zéro-biodiversité) et de les alimenter par des forages (équipés d'un compteur d'eau) pompant les nappes phréatiques.

Un procédé non durable accentuant les déficits en eau.

L'idéologie a poussé très loin les curseurs de la stupidité, faisant fi de l'intérêt général.

### **Des responsables non-coupables**

Ces infox vivront jusqu'à une pénurie grave, dans un pays où, paradoxalement, l'eau ne manque pas.

Ce sera alors la faute du changement climatique, mais au grand jamais de la politique de l'eau.

Rappel d'informations :

Nous avons traité plusieurs fois le sujet de la gestion quantitative de l'eau :

Des inondations à la sécheresse ; de l'eau gratuite perdue à l'eau payante ? (3)

Eau : quel rôle a le Préfet ? (4)

- (1) [CNERH\\_appel\\_ouvrages\\_secheresse](#)
- (2) <https://continuite-ecologique.fr/faites-cessez-les-infox/>
- (3) <https://continuite-ecologique.fr/eau-gratuite-ou-eau-payante/>
- (4) <https://continuite-ecologique.fr/quel-role-a-le-prefet/>

illustration: la cartographie de 2020 pourrait s'aggraver d'ici le mois d'octobre